

Séance du Conseil Municipal

en date du

7 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le sept du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer Mme THEVENET Aurélie, Mme BAJARD Brigitte

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ SIEL

M. Jean-François DEMURGER fait le compte rendu de l'assemblée générale du SIEL lors de laquelle a eu lieu l'approbation des Comptes Administratifs 2020 (consultables sur www.te42.fr).

Il explique également que le contrat de concession pour les réseaux électriques inférieurs à 50 000 volts arrivera à échéance en 2023. Des négociations sont déjà en cours avec Enedis pour le renouvellement de ce contrat et les obligations qui en découleront pour le concessionnaire, notamment un engagement sur les investissements à réaliser et sur le délai de remise en service en cas de panne.

➤ Ecole Publique

Mme Alexandra DUCROT relate la dernière réunion du Conseil d'Ecole. Tous les projets prévus initialement n'ont pas pu être réalisés en raison des contraintes sanitaires, en revanche le projet de chant lyrique en partenariat avec l'école du Cergne a pu être mené à bien et un spectacle a eu lieu en fin d'année au couvent des Cordeliers à Charlieu.

Elle indique que les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2021 sont en baisse par rapport à l'année précédente, avec 117 élèves inscrits à ce jour, et informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Mme ZAMARRENO, enseignante de maternelle, qui sera remplacée par Mme Florence ROBIN actuellement en charge des CE2-CM1, étant elle-même remplacée par Mme Nathalie FONGY qui arrive de Villers.

➤ *Micro-Crèche « Les P'tits Loups »*

Mme Alexandra DUCROT indique qu'elle a participé à l'Assemblée Générale de l'association. Elle précise qu'un nouveau bureau a été élu et que le bilan financier est positif, avec un excédent de 513 €. Concernant les actions menées cette année, elle indique que des travaux de réaménagement de la cour de la micro-crèche ont été effectués avec l'aide des parents des enfants accueillis.

L'association a également demandé l'extension de la capacité d'accueil de la micro-crèche d'une place qui servirait de place d'urgence.

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Mme Céline DECHAVANNE présente le compte-rendu de l'Assemblée Générale du SIEVES. Elle fait le point sur les rendements des réseaux qui correspondent aux objectifs du contrat avec plus de 80 % de rendement.

Elle présente les projets du syndicat, et notamment l'installation d'une station de reminéralisation à St Martin du Lac pour un coût estimatif de 1,9 million d'euros et la connexion des puits de captage de St Maurice lès Châteauneuf avec ceux de St Martin du Lac dont le coût est estimé à 1,8 million d'euros.

Concernant le renouvellement du contrat de délégation de service public, les négociations avec les candidats sont en cours, et la décision d'attribution devrait être prise courant juillet.

➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

Mme Céline DECHAVANNE relate la dernière réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement lors de laquelle a été présenté l'inventaire des équipements électromécaniques des différentes communes du territoire, en vue du transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement qui devra être effectif au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

➤ *Plan Climat Air Energie Territorial*

Mme Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé à la réunion du groupe de travail PCAET qui a eu lieu le 30 juin dernier. Cette réunion a permis de faire le bilan des actions menées depuis septembre 2020 dans le cadre de la mobilité, avec par exemple, l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique qui a rencontré un fort succès, la labellisation du territoire Vélo Tourisme et l'aménagement de l'aire de covoiturage des 3 Moineaux à Vougy.

Elle rappelle que les horaires et les arrêts des lignes de transport par autocar ont été optimisés et qu'il est désormais possible d'embarquer des vélos dans les autocars

II. ASSAINISSEMENT :

➤ *Renouvellement du collecteur de transfert eaux usées le long du Botoret : attribution du marché*

Mme Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de renouvellement du collecteur de transfert eaux usées le long du Botoret. Elle rappelle également que ces travaux bénéficient d'une subvention de l'Agence de l'Eau et du Département.

A l'issue de cette consultation 2 offres ont été déposées sur la plateforme des marchés publics du département.

Après analyse des offres, le Cabinet Réalités chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération, propose de retenir l'offre de l'entreprise POTAIN TP pour un montant de 134 995 € HT qui présente l'offre la plus intéressante au niveau technique et financier.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise POTAIN TP d'un montant de 134 995 € HT.

➤ *Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement : avancement de l'étude*

Mme Céline DECHAVANNE fait part de l'avancement de l'étude de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement. Elle indique que toutes les investigations de terrain sont terminées. 83 contrôles ont été effectués sur des branchements, avec des tests à la fumée et au colorant permettant de détecter d'éventuelles anomalies. Ces investigations ont mis en évidence des inversions de branchement eaux usées et eaux pluviales dans certains quartiers. Les travaux de mise en conformité sont normalement à la charge des propriétaires, avec des possibilités de financement par l'Agence de l'Eau. Les propriétaires concernés seront contactés afin de définir les travaux à réaliser et leurs modalités de prise en charge.

Concernant les investissements à prévoir sur le réseau d'assainissement, la prochaine tranche de travaux concernera le réseau depuis le poste de refoulement jusqu'au niveau de l'ancienne pharmacie qui a été identifié comme étant prioritaire.

Elle informe également le Conseil Municipal de l'avancement de l'étude de faisabilité de la station d'épuration. L'emplacement de la future station est toujours prévu à l'arrière de l'église, son positionnement exact reste à définir. Le bureau d'étude s'oriente vers un traitement des eaux par filtres plantés de roseaux, qui aurait l'avantage d'absorber également des arrivées d'eaux claires.

III. TERRAINS A BATIR RUE DU 8 MAI

➤ *Proposition d'achat des lots C et D*

M. René VALORGE rappelle que sur les 4 lots des terrains à bâtir situés rue du 8 Mai, 2 terrains sont encore disponibles à la vente : les lots C et D, suite au désistement des derniers acquéreurs du lot C.

Il explique que M. DE OLIVEIRA a fait une proposition d'achat du lot C d'une surface de 640 m² au tarif de 22 000 € qui correspond au prix de vente fixé par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la vente du lot C constitué des parcelles B 2344 - B 2339- B 2340 à M. DE OLIVEIRA et autorise le maire à signer l'acte de vente correspondant.

Concernant le lot D, il rappelle que ce lot, d'une surface totale de 588 m² est composé de 3 parcelles cadastrales : les parcelles B 2345 et B 2341 d'une superficie totale de 450 m² qui appartiennent à la commune et la parcelle B 2350 d'une superficie de 138 m² qui appartient à M. et Mme Jean-François GEAY. Il indique que M. BAUMANN et Mme GOUTTENOIRE se sont portés acquéreurs de ce lot au prix fixé par le Conseil Municipal, soit 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot D à M. BAUMANN et Mme GOUTTENOIRE et précise que le prix de vente sera réparti au prorata de la surface entre la commune et M. et Mme GEAY.

IV. SERVICES PERISCOLAIRES

➤ *Fourniture et livraison des repas en liaison chaude au restaurant scolaire : convention avec la société alTERREnative*

Mme Alexandra DUCROT rappelle au Conseil Municipal qu'un marché avec la société Newrest Coralys avait été conclu à compter du 1er septembre 2020 pour une durée d'un an pour la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude au restaurant scolaire. Elle rappelle que ces repas étaient confectionnés et livrés par la cuisine centrale de Ressins.

Le contrat entre Newrest Coralys et la cuisine centrale de Ressins étant terminé, il présente au Conseil Municipal l'offre de la société alTERREnative qui gère désormais la cuisine de Ressins et qui propose la livraison et la fourniture des repas au restaurant scolaire dans les mêmes conditions et aux mêmes tarifs qu'auparavant, soit 2,99 € HT par repas.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société alTERREnative pour la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude au restaurant scolaire au tarif de 2,99 € HT par repas enfant et adulte et approuve la convention avec la société alTERREnative détaillant les conditions de livraison et fournitures des repas qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

➤ *Tarification cantine et garderie périscolaire à la rentrée de septembre 2021*

Mme Alexandra DUCROT présente au Conseil Municipal les tarifs actuels du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire et précise que la commission vie scolaire et périscolaire propose de ne pas augmenter les tarifs à la rentrée 2021 étant donné que le prix de la fourniture des repas n'évolue pas.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire à la rentrée et supprime le tarif spécifique pour les agents communaux.

Les tarifs périscolaires restent donc fixés comme suit à compter de septembre 2021 :

RESTAURANT SCOLAIRE	
Repas enfant « Régulier-Irrégulier »	4,10 €
Repas enfant « Occasionnel » ou Enfant dont un parent est sans activité	4,50 €
Repas adulte	4,70 €
Enfant apportant son repas – régulier	0,60 €
Enfant apportant son repas - occasionnel	1,10 €
Enfant non-inscrit 48 heures à l'avance	6,75 €
GARDERIE PERISCOLAIRE	
Fréquentation régulière - inscription forfaitaire à l'année	10 € par mois ou 100 € par an
Fréquentation occasionnelle	1,50 € par jour de présence

V. DOSSIER FRICHE EPORA

➤ *Renouvellement de la convention opérationnelle avec EPORA*

M. René VALORGE explique au Conseil Municipal qu'une convention opérationnelle avait été signée avec l'EPORA le 5 avril 2017 pour le projet de réhabilitation de la friche industrielle en centre bourg dénommé « Cœur-Village 2020 ». Cette convention opérationnelle conclue pour une durée de 4 ans est arrivée à échéance le 5 avril 2021.

Afin de poursuivre le programme de réhabilitation de la friche industrielle du centre bourg, une nouvelle convention opérationnelle d'une durée de 3 ans a été préparée par EPORA avec des conditions identiques à la précédente convention pour chaque partie.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

➤ *Point sur l'avancée du projet*

M. René VALORGE précise qu'une réunion a eu lieu le 29 juin avec le nouvel interlocuteur chargé de notre dossier à EPORA et le bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre des travaux de dépollution du site. Il indique que le plan de gestion a été réalisé et que le plan de conception est en cours.

La consultation des entreprises pour la phase dépollution est prévue à partir de septembre 2021, avec un démarrage des travaux en 2022. Le cahier des charges de consultation des entreprises sera présenté au Conseil Municipal à la rentrée.

Selon le planning prévisionnel, les travaux devraient être terminés fin 2023 et aboutir à la restitution d'une plate-forme nue.

Le coût de la dépollution est estimé à environ 460 000 €.

Il précise qu'une réunion publique sera organisée avant le démarrage du chantier et que les entreprises devront prendre en compte les contraintes de nuisances notamment sonores pour les riverains.

Ce planning prévisionnel va permettre d'engager une réflexion sur les orientations d'aménagement du site.

VI. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

M. René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 7 avril 2021, il a approuvé la signature d'une convention de service commun avec Charlieu-Belmont Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Il indique que cette convention prévoit un dimensionnement du service ADS à hauteur de 1,25 Equivalent Temps-Plein. En raison de la hausse importante du nombre d'actes instruits par le service ADS depuis quelques mois, il est proposé de modifier la convention initiale afin de permettre d'augmenter temporairement le dimensionnement du service jusqu'à 1,80 Equivalent Temps-Plein.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention tel que présenté.

VII. POINT SUR LE PROJET DE REHABILITATION DU TERRAIN DE FOOT

M. René VALORGE indique qu'une réunion a eu lieu avec le cabinet A2C Sports, chargé de l'étude de faisabilité de réhabilitation du terrain de foot. Après avoir fait des prélèvements sur le terrain actuel pour vérifier la structure, celui-ci préconise un terrain de type synthétique lesté de sable pour le projet de réhabilitation. L'avant-projet réalisé par le bureau d'études sera présenté le 21 juillet.

Le gazon du terrain actuel serait décapé et pourrait être réutilisé pour aménager un autre terrain aux abords de la salle des sports, pouvant servir à d'autres activités, l'idée étant de réaménager le site avec une vision multisports.

Concernant les financements de ce projet, la mairie se charge de mobiliser des financements publics, le club de foot dans un esprit partenarial s'est engagé à apporter une participation à hauteur de 10 000 €, à participer sous forme de corvée à des travaux préliminaires ou de finition et à faire une recherche de mécénats.

VIII. PROJET DE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Mme Brigitte BAJARD indique que la charte du Conseil Municipal des Enfants a été rédigée et envoyée aux conseillers municipaux et aux directrices des deux écoles.

Cette charte sera soumise au Conseil Municipal pour approbation et mise en place du Conseil Municipal des Enfants lors de sa prochaine réunion.

IX. CESSION D'UNE PARCELLE POUR CREATION D'UN CHEMIN D'ACCES RUE DE LA GARE

M. René VALORGE fait part au Conseil Municipal d'une demande du Cabinet Giraud concernant un projet de création d'un chemin d'accès permettant de desservir l'arrière d'une maison située rue de la Gare. Il précise que la création de ce nouvel accès qui pourrait se faire par l'impasse située sur le côté de l'ancienne pharmacie nécessiterait la cession d'une bande de terrain appartenant à la commune et l'accord du propriétaire de l'impasse. Si ce projet aboutissait, celui-ci se ferait aux frais du propriétaire de la maison desservie avec des conditions imposées d'aménagement et de clôture du chemin.

X. SIEL : PROPOSITION D'INGENIERIE FINANCIERE

M. Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal la proposition du SIEL qui souhaite mettre en place un dispositif d'ingénierie financière pour soutenir les travaux de rénovation énergétique des collectivités.

Cette proposition n'ayant pas d'intérêt pour la commune actuellement, le Conseil Municipal n'y donne pas suite.

XI. QUESTIONS DIVERSES

↳ Don de l'ADMR

M. René VALORGE informe le Conseil Municipal d'un don de 2 000 € effectué par l'association « ADMR entre Sornin et Rhodon » au profit de la commune en remerciements de la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la mairie pendant de nombreuses années.

Le Conseil Municipal remercie l'ADMR pour ce don et précise que cette somme sera affectée à un projet bénéficiant aux familles.

Le Maire,
René VALORGE